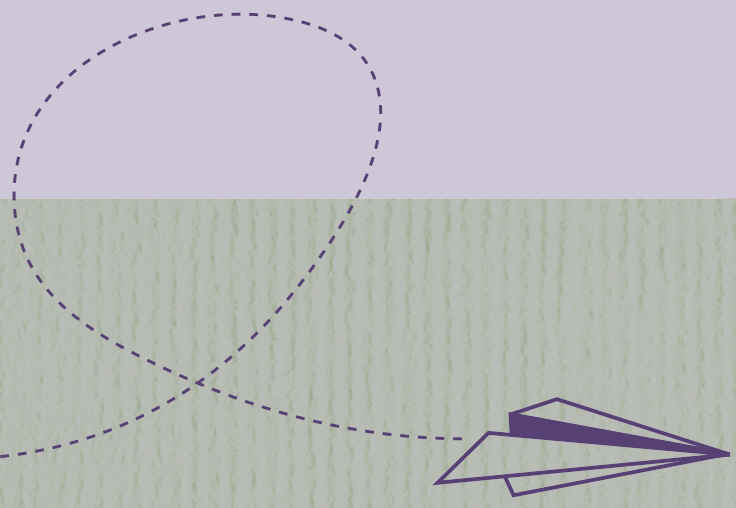




# GUIDE POUR SOUTENIR LA DÉMARCHE DE TRANSITION DE L'ÉCOLE VERS LA VIE ACTIVE (TEVA)

l'intégration socioprofessionnelle et l'emploi / l'autonomie personnelle

l'éducation et la formation / les loisirs / le réseau social

la résidence / la participation à la communauté / le transport





## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION                                                                               | 5  |
| CONTEXTE                                                                                   | 5  |
| À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?                                                                 | 5  |
| QU'EST-CE QU'UNE DÉMARCHE DE TRANSITION DE L'ÉCOLE VERS LA VIE ACTIVE (TEVA) ?             | 6  |
| QUI SONT LES JEUNES QUI BÉNÉFICIENT DE LA DÉMARCHE ?                                       | 7  |
| QUI PARTICIPE À LA DÉMARCHE ?                                                              | 7  |
| Les parents ou un proche significatif                                                      | 7  |
| La direction de l'école, en collaboration avec les membres de son équipe                   | 7  |
| QUAND AMORCER LA DÉMARCHE ?                                                                | 8  |
| PRINCIPES GÉNÉRAUX                                                                         | 8  |
| LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE                                                                  | 10 |
| Collecte et analyse de l'information                                                       | 10 |
| Planification des interventions                                                            | 11 |
| Réalisation des interventions                                                              | 11 |
| Révision de la démarche                                                                    | 11 |
| L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES                                                               | 11 |
| Les ministères                                                                             | 11 |
| Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur                                 | 11 |
| Loisir et sport                                                                            | 12 |
| Le ministère de la Santé et des Services sociaux                                           | 12 |
| Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale                           | 13 |
| Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports | 14 |
| L'Office des personnes handicapées du Québec                                               | 14 |
| Organismes communautaires                                                                  | 15 |
| CONCLUSION                                                                                 | 15 |
| ANNEXE                                                                                     | 16 |
| Exemples de démarche TEVA                                                                  | 16 |
| BIBLIOGRAPHIE                                                                              | 21 |
| RÉFÉRENCES                                                                                 | 23 |
| Site Web                                                                                   | 23 |
| Partenaires de la démarche TEVA                                                            | 23 |



## INTRODUCTION

La transition de l'école vers la vie active<sup>1</sup> (TEVA) est une étape déterminante dans la vie des jeunes<sup>2</sup> qui fréquentent une école secondaire et qui ont une déficience entraînant une incapacité significative et persistante ou qui ont d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Cependant, il est possible qu'une démarche TEVA soit mise en place pour des jeunes qui poursuivent leur parcours scolaire à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Pour ces jeunes, la contribution et la concertation des différents partenaires sont essentielles à la réussite de cette démarche et à la réalisation de leur projet de vie. Le présent guide vise à promouvoir et à soutenir le déploiement et la réalisation d'une démarche TEVA. Il fournit de l'information sur cette démarche et présente les principes directeurs ainsi que les étapes de sa réalisation.

Ce guide est le fruit d'une concertation et d'un engagement de tous les ministères et organismes représentés au comité interministériel TEVA, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), qui conduit les travaux du comité ; le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ; le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ; le ministère de la Famille (MFA) ; le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ; l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES) et la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Il s'appuie sur les travaux interministériels précédemment effectués ainsi que sur des expériences (projets, concertation, protocoles d'ententes, etc.) menées dans différentes régions du Québec<sup>3</sup>.

## CONTEXTE

La réalisation de ce guide s'inscrit dans le cadre des travaux menés au cours des dernières années pour améliorer l'arrimage des services et des interventions à l'égard des personnes handicapées en vue de faciliter leur cheminement dans les programmes offerts par les différents ministères et de leur éviter des interruptions de services lors des transitions. Ce guide tient compte également des documents élaborés dans le cadre de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux, dont le *Plan de services individualisé et intersectoriel* et le *Cadre de référence pour soutenir le développement et le renforcement d'un continuum de services intégrés pour les jeunes, aux paliers local et régional*.

Le guide contribue à la mise en œuvre de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* et de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Il cadre également avec les travaux sur les activités socioprofessionnelles et communautaires des personnes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience physique.

« De plus, la démarche TEVA répond à plusieurs des orientations de la Politique de la réussite éducative : Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir, notamment en ce qui concerne l'orientation 1.2 sur l'importance d'agir de façon continue et concertée, qui souligne le besoin de préparer et de faciliter les transitions que l'élève aura à vivre. Elle correspond également à l'enjeu soulevé par la Politique au regard de l'adaptation à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires (enjeu 3). Par ailleurs, la Politique souligne l'importance de raffermir les liens entre les milieux éducatifs et les différents acteurs de la communauté, ce qui correspond exactement aux principes d'une démarche TEVA. »

## À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Le présent guide est destiné **aux gestionnaires du réseau scolaire**, qui sont responsables d'amorcer la démarche TEVA et **aux membres de l'équipe-école (enseignants et professionnels)**. Il est également destiné aux gestionnaires et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui collaborent activement à la démarche et qui sont rattachés à certains programmes : déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DP-DI-TSA) ; jeunes en difficulté et santé mentale. Il s'adresse aussi à l'ensemble des partenaires

1 Par « vie active », on entend un ensemble d'activités permettant à une personne (ou un jeune) d'effectuer des actions et des occupations qui répondent à ses champs d'intérêt et à ses besoins.  
2 Dans le présent document, le mot « jeune » est utilisé de façon concertée par l'ensemble des réseaux et fait référence tant à l'adolescent qu'au jeune adulte.  
3 Pour plus d'information, voir notamment le site Web de l'OPHQ : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/>, sous l'onglet Publications / Documents / TEVA

(gestionnaires et intervenants) des secteurs de l'emploi, du transport, du loisir et du sport, et des organismes communautaires qui possèdent une expertise et qui peuvent collaborer de près ou de loin à la mise en œuvre d'une démarche de transition de l'école vers la vie active. Les jeunes concernés, leurs parents et leurs proches y trouveront aussi de l'information utile.

## QU'EST-CE QU'UNE DÉMARCHE DE TRANSITION DE L'ÉCOLE VERS LA VIE ACTIVE (TEVA) ?

La transition de l'école vers la vie active est une démarche planifiée, coordonnée et concertée d'activités qui vise l'accompagnement du jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie. Cette démarche a également pour objet de le soutenir pendant son passage de l'école vers la vie active. Elle comporte des actions inscrites dans le plan d'intervention (PI), dans la majorité des cas, et dans le plan de services individualisé et intersectoriel (PSII), s'il y a lieu.

La démarche de transition concerne les différentes sphères de vie du jeune, mais l'importance qui lui est accordée varie selon la situation et les aspirations de celui-ci. Elle touche les aspects suivants (voir figure 1) :

- › l'autonomie personnelle ;
- › l'intégration socioprofessionnelle et l'emploi ;
- › l'éducation et la formation ;
- › la participation à la communauté ;
- › les loisirs ;
- › le réseau social ;
- › la résidence ;
- › le transport.

Précisons qu'en fonction des besoins du jeune et de son projet de vie, des actions seront planifiées et réalisées dans l'une ou l'autre des sphères de vie, mais pas nécessairement dans toutes les sphères simultanément.

**Figure 1 :** La démarche de transition concerne les différentes sphères de vie du jeune.



L'objectif de la démarche TEVA est d'assurer au jeune, ainsi qu'à sa famille, des services de qualité accessibles, complémentaires et en continuité, qui répondent à ses besoins et à ses aspirations en fonction de son projet de vie. Les besoins du jeune en matière de santé et de services sociaux peuvent influencer sur ses choix dans les différentes sphères de sa vie (ex. : capacités de travail, type de résidence, besoin d'outils d'aide technologiques).

La démarche TEVA permet de coordonner les interventions de chacun dans un continuum de services pour favoriser le bien-être du jeune, de sa famille et de ses proches, pour répondre à ses besoins et pour contribuer à son insertion socioprofessionnelle et à sa participation sociale.

## QUI SONT LES JEUNES QUI BÉNÉFICIENT DE LA DÉMARCHE ?

La démarche TEVA vise particulièrement les jeunes qui ont une déficience entraînant une incapacité significative et persistante. Elle peut également s'adresser à des jeunes ayant d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. En raison de leurs besoins et de leurs capacités, ces jeunes risquent de rencontrer des obstacles dans leur vie de tous les jours. Ils ont besoin de soutien pour développer leur autonomie ou pour maintenir leurs acquis. Ce sont des jeunes handicapés<sup>4</sup> ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui ont un plan d'intervention scolaire. Ils ont besoin d'une démarche concertée et planifiée, à laquelle participent différents partenaires dont ceux de l'équipe-école, de l'équipe-centre lorsque sa formation se poursuit à l'éducation des adultes ou de la formation professionnelle, afin qu'ils puissent vivre de façon harmonieuse la transition de l'école vers la vie active et qu'ils soient en mesure de s'accomplir pleinement dans chacune des sphères de leur vie.

## QUI PARTICIPE À LA DÉMARCHE ?

La démarche TEVA doit avoir pour point de départ les désirs et les champs d'intérêt de chaque jeune. Il est primordial que l'on parte de ses aspirations pour lui proposer des activités qui lui permettront de s'engager pleinement et de progresser vers la réalisation de son projet de vie ou de réajuster celui-ci. Le jeune apprendra à assumer les responsabilités qui lui reviennent dans chacune des sphères de vie touchées. L'autodétermination ainsi que le droit, le besoin et la capacité d'une personne de gouverner sa vie sans influence externe indue (Lachapelle et Wehmever, 2003) prennent tout leur sens dans la démarche TEVA.

## LES PARENTS OU UN PROCHE SIGNIFICATIF

La participation active des parents ou de toute personne significative dans la vie du jeune compte pour beaucoup. (On entend par « personne significative » une personne ayant une responsabilité envers le jeune.) Ces personnes le soutiennent dans ses démarches, favorisent le développement de sa pleine autonomie et s'impliquent, avec l'équipe-école et les partenaires, dans la réalisation des étapes nécessaires à l'atteinte des objectifs visés.

## LA DIRECTION DE L'ÉCOLE, EN COLLABORATION AVEC LES MEMBRES DE SON ÉQUIPE

La direction de l'école est responsable de la mise en œuvre de la démarche TEVA. Avec les membres de son équipe-école, elle identifie les jeunes pouvant bénéficier d'une démarche TEVA ainsi que les partenaires concernés (organismes publics, parapublics, communautaires et privés du milieu).

La direction de l'école amorce la démarche TEVA dans le cadre du plan d'intervention et en assure le leadership ; élabore et réalise, avec le jeune et en collaboration avec les partenaires concernés, les activités planifiées ; voit à la réalisation et à la révision de la démarche ; établit et maintient les communications avec les parents et les organismes impliqués ; participe au PSII du jeune, s'il y a lieu. Tout au long du processus, la commission scolaire apporte à la direction d'établissement du soutien et de l'information pouvant faciliter la démarche TEVA.

L'implication des partenaires ciblés en fonction des besoins liés à chacune des sphères de vie du jeune est incontournable, en particulier celle des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

4 « Personne handicapée : toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes (article 1G, Loi assurant l'exercice des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale). »



## QUAND AMORCER LA DÉMARCHE?

Le moment idéal pour amorcer la démarche TEVA varie en fonction des besoins de chaque jeune et de son projet de vie. Certaines périodes sont particulièrement propices à l'évaluation de la nécessité d'une telle démarche.

Il est suggéré d'amorcer la démarche suffisamment tôt pour avoir le temps de mettre en place les actions jugées essentielles. **Ainsi, les trois années précédant la fin prévisible du secondaire** ont une très grande importance dans le processus de planification de la transition en raison des choix qui s'offrent au jeune (choix liés à son parcours scolaire, à son insertion socioprofessionnelle, à l'hébergement, aux activités de loisirs, etc.).

La démarche peut s'amorcer en amont d'un choix de parcours de formation pour permettre d'élargir la réflexion et de l'inscrire dans un projet de vie. Un horizon de trois ans est souvent conseillé, mais puisque le moment du départ de l'école peut être avancé, il est important d'envisager de planifier la transition quelques années avant la fin anticipée du secondaire. C'est souvent à ce moment qu'on s'interroge sur la nécessité d'amorcer la démarche de la TEVA, selon les besoins et les capacités du jeune. Par ailleurs, la durée et l'intensité des activités de transition peuvent différer de façon importante d'une personne à l'autre selon son projet de vie. Ainsi, la démarche TEVA peut s'amorcer dans différentes circonstances :

- › en prévision des périodes où des choix de parcours de formation doivent être effectués (ex. : formation à un métier semi-spécialisé) ;
- › en prévision de tout changement important susceptible de compromettre l'intégration sociale et socioprofessionnelle du jeune ;
- › lorsque le jeune commence un stage ;
- › pour assurer la continuité des services et le maintien des acquis pendant l'été ;
- › lorsque le départ de l'école est annoncé ou anticipé.

Il apparaît indispensable d'éviter les interruptions de services. Avant que le jeune quitte l'école, l'intervenant qui prendra le relais doit être désigné. Quand le réseau de la santé et des services sociaux devient le premier responsable, c'est l'intervenant-pivot qui assure la continuité et la coordination des interventions requises. L'intervenant-pivot, désigné par le centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) agit comme l'interlocuteur principal auprès du jeune, de sa famille et de ses proches. Il les accompagne et les soutient dans les nombreuses démarches nécessaires à l'obtention de services. À cet effet, il maintient des liens étroits avec les intervenants impliqués pour coordonner les interventions et soutenir la réalisation du projet de vie du jeune. L'intervenant-pivot maintient la continuité de ses actions lorsqu'il y a poursuite de formation à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

*La reconnaissance de la place du jeune, de ses parents ou de toute personne importante pour lui dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie* (KING, Gillian A. et autres, 2005)

Le jeune est au cœur de la démarche de transition de l'école vers la vie active.

Celle-ci est définie à partir de ses aspirations, de ses champs d'intérêt, de ses besoins et de ses capacités.

L'engagement du jeune et de ses parents ainsi que l'accompagnement qui leur est offert à chacune des étapes de la démarche de transition constituent des conditions de réussite.

*L'importance de la collaboration des partenaires concernés et du partage clair des responsabilités* (KING, Gillian A. et autres, 2005)

Le partage clair des responsabilités entre les partenaires ciblés de même que la transmission de l'information à chacune des étapes sont essentiels à la réussite de la démarche TEVA. Tout au long du processus, les partenaires y compris les parents s'assurent de la cohérence et de la continuité de leurs interventions afin de favoriser la réalisation du projet de vie du jeune. Dans une vision de complémentarité, la reconnaissance de l'expertise de chacun est importante.

*L'importance de la planification, de l'organisation et de l'évaluation continue de la démarche TEVA à l'échelle provinciale, régionale et locale* (Blum et autres, 1993)

La planification conjointe des objectifs à atteindre, de la durée, de l'intensité des activités de transition et de la répartition des tâches à chacune des étapes est une condition gagnante. Il importe également de faire une évaluation continue des démarches TEVA mises en place pour apporter rapidement les ajustements nécessaires.

*L'engagement des organisations et des partenaires dans la démarche TEVA* (KING, Gillian A. et autres, 2005)

Les ministères et organismes à l'échelle provinciale se sont engagés à faire connaître et à promouvoir les orientations ministérielles concernant la mise en œuvre de la démarche de transition de l'école vers la vie active. Ils s'assurent que les gestionnaires et les intervenants de leur réseau respectif s'approprient le guide et participent aux démarches TEVA pour lesquelles leur contribution est requise.

Dans le plan de travail 2013-2014 à 2015-2016 de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, les deux ministères se sont engagés à effectuer un suivi du développement et du renforcement des continuums de services intégrés, y compris des démarches de transition de l'école vers la vie active. De plus, dans le cadre du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière*, le MEES, le MTESS et le MSSS, en collaboration avec l'OPHQ, ont également convenu de soutenir leur réseau dans le développement et la mise en place de démarches TEVA.

À l'échelle régionale, les partenaires impliqués, dont font partie les représentants des commissions scolaires et des centres intégrés de santé et de services sociaux, se concertent pour favoriser l'élaboration, l'implantation et la consolidation de démarches TEVA et en assurent le suivi. Ils apportent leur soutien aux mécanismes locaux de concertation pour la mise en œuvre de démarches TEVA. Ils évaluent de façon continue les démarches mises en place afin de proposer des pistes de solution en cas de difficultés.

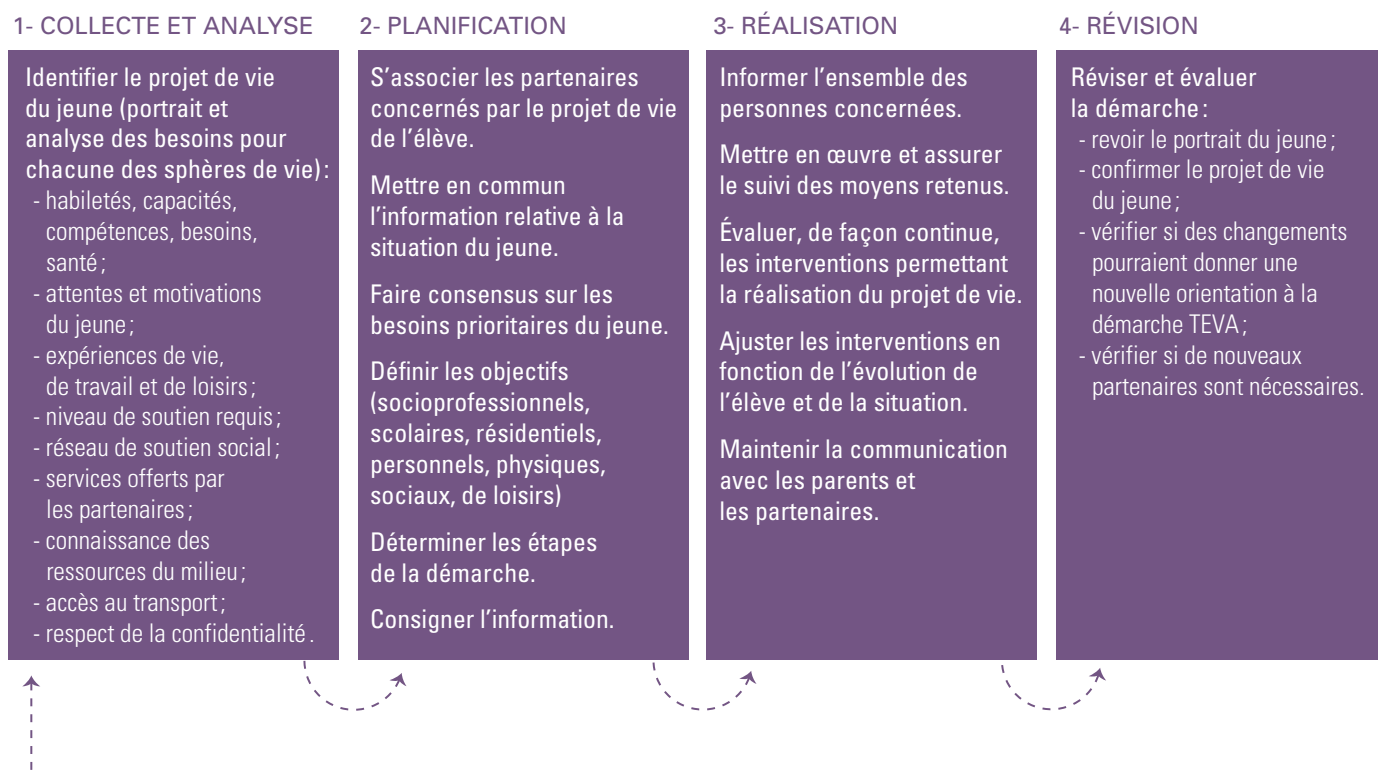
La démarche TEVA est amorcée par l'école et s'inscrit dans un continuum de services. Le suivi effectué sur une base régulière permet aux intervenants de s'adapter selon l'évolution de la situation et d'apporter les ajustements nécessaires. Dès le début de la démarche, il est souhaitable de prévoir les mécanismes qui permettront d'agir rapidement et efficacement dans une situation problématique. Pour faciliter le processus, des ententes sur le partage des responsabilités et l'organisation des services dans le cadre de la démarche TEVA peuvent être convenues entre les partenaires. Chaque organisation, y compris la commission scolaire, rend disponible ses ressources et reconnaît le temps requis pour chacune des étapes de la démarche.

De plus, il est important de désigner un intervenant qui prendra le relais, une fois que le jeune aura quitté l'école secondaire, et qui l'accompagnera jusqu'à ce que les bases de son projet de vie soient bien établies. Lorsque le jeune continue de recevoir des services du réseau de la santé et des services sociaux à la fin de la scolarisation, un intervenant-pivot doit être désigné.

*La reconnaissance que le passage harmonieux à la vie active est déterminant pour la réalisation du projet de vie et la participation sociale du jeune* (KING, Gillian A. et autres, 2005)

La TEVA est mise en place pour faciliter le passage de l'école vers la vie active. La continuité et la complémentarité des services et des interventions de l'ensemble des partenaires sont prioritaires. La démarche TEVA peut être parfois complexe, surtout lorsque des besoins sont présents dans plusieurs sphères de la vie du jeune. Il importe que des mesures de soutien soient prévues pour le jeune et sa famille à chacune des étapes de la démarche. Il peut aussi être nécessaire d'accompagner le jeune et ses parents pour leur permettre d'accéder aux services des organisations qui prendront la relève de l'école dans la poursuite du projet de vie de l'élève.

**Figure II :** Les étapes de la démarche TEVA



## LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Les diverses expériences démontrent qu'il n'y a pas de modèle unique de transition. Cependant, la planification de la TEVA se construit toujours en fonction du projet de vie du jeune, à partir d'objectifs qui lui permettront de développer ses capacités et ses compétences pour assurer sa participation sociale et son insertion socioprofessionnelle.

La TEVA repose sur une démarche de planification concertée intersectorielle d'actions coordonnées. Elle s'inscrit dans un processus dynamique d'aide au jeune, qui s'appuie sur une vision systémique de sa situation. Elle est mise en œuvre selon une approche axée sur la recherche de solutions.

### COLLECTE ET ANALYSE DE L'INFORMATION

La direction de l'école, ou son représentant, en collaboration avec son équipe, identifie les jeunes qui auront besoin de soutien pour réaliser leur projet de vie. C'est généralement le point de départ de la démarche. Toutefois, il est possible que des jeunes ou leurs parents adressent une demande à la direction de l'école si la transition les préoccupe.

Par la suite, la direction d'école rencontre le jeune et ses parents ou la personne qui l'accompagne pour leur proposer d'amorcer une démarche TEVA, pour établir avec eux les bases qui favoriseront leur implication et pour obtenir un consentement éclairé quant à la diffusion de renseignements personnels. Ainsi, le jeune ou son représentant peut accorder son autorisation pour partager certains renseignements ayant trait à ses besoins et ses capacités dans différentes sphères de sa vie. Il peut aussi préciser quel type d'information doit être gardée confidentielle.

Ensemble, ils réalisent un portrait concerté des besoins, des défis, des forces et des rêves du jeune dans chacune des sphères de sa vie et le soutiennent pour qu'il précise son projet de vie. La direction de l'école, ou son représentant, identifie les partenaires concernés par la démarche TEVA. À cette étape, les informations disponibles et pertinentes concernant la situation du jeune sont mises en commun.

## PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

La direction de l'école communique avec le jeune, ses parents et l'ensemble des partenaires indispensables à la réalisation du projet de vie du jeune pour organiser une rencontre. Le consensus autour du portrait du jeune, de ses besoins et des bases de son projet de vie constitue une étape incontournable pour bien planifier les actions.

Les partenaires conviennent des objectifs prioritaires à atteindre dans une période donnée, des principales compétences à développer ainsi que des étapes et des moyens (ex. : activité d'apprentissage, exploration de nouveaux environnements, stage, emploi d'été, continuité à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle) pour soutenir le développement des compétences ciblées. Tous les partenaires précisent leur contribution, selon leur expertise et leur mandat. Les activités à mener sont consignées dans le plan d'intervention scolaire de l'élève et, s'il y a lieu, dans le plan de services individualisé et intersectoriel.

## RÉALISATION DES INTERVENTIONS

Une fois les responsabilités partagées et bien définies entre le jeune, ses parents, les membres de l'équipe-école et les partenaires, chacun peut mettre en œuvre les stratégies et les moyens nécessaires pour réaliser l'engagement qu'il a pris. La communication entre eux, tout au long de la démarche TEVA, revêt une grande importance dans l'actualisation du projet de vie du jeune. Des communications régulières et fréquentes permettront de s'adapter plus rapidement à l'évolution de sa situation.

## RÉVISION DE LA DÉMARCHE

Pour assurer le suivi et l'atteinte des objectifs convenus, la direction de l'école, en concertation avec le jeune, ses parents et tous ses partenaires, planifie un moment de révision périodique. C'est à l'étape de la révision qu'il est possible de mesurer la faisabilité du projet de vie du jeune et d'apporter les ajustements nécessaires en fonction de l'évolution de sa situation. Il est à noter que quelques ajustements sont à prévoir au cours d'une démarche TEVA, d'où l'importance d'amorcer celle-ci assez tôt dans le parcours scolaire du jeune.

## L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

### LES MINISTÈRES

Les ministères et organismes membres du comité interministériel se sont engagés à faire connaître et à promouvoir les orientations concernant la mise en œuvre de la démarche TEVA. Ils s'assurent que leurs représentants et leurs partenaires à l'échelle locale et régionale contribuent activement à la mise en œuvre de la démarche.

### LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans sa Politique de l'adaptation scolaire *Une école adaptée à tous ses élèves*, le Ministère précise l'orientation fondamentale qui met l'accent sur la réussite de tous les élèves handicapés ou en difficulté : « Aider l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à réussir sur le plan de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. À cette fin, accepter que cette réussite éducative puisse se traduire différemment selon les capacités et les besoins des élèves, se donner les moyens de favoriser cette réussite et en assurer la reconnaissance ». L'organisation des services, qui relève des commissions scolaires, traduit cette orientation importante et justifie l'engagement des directions d'école dans la démarche TEVA. L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. La démarche prévoit également la continuité des services, de la commission scolaire et du réseau de la santé et des services sociaux, entre la formation générale des jeunes, celle des adultes et la formation professionnelle.

Il s'agit de placer l'élève au cœur de sa réussite en misant sur ses forces et sur les ressources du milieu et d'adopter une vision systématique de la situation qu'il vit en prenant appui sur une approche axée sur la recherche de solutions. Les services éducatifs complémentaires sont mis à contribution pour favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Le plan d'intervention devient le moyen privilégié pour favoriser la mise en place d'actions concertées et s'inscrit dans un processus dynamique d'aide.



C'est aussi dans le cadre de cette démarche de concertation que la décision d'instaurer des mesures d'adaptation ou d'apporter des modifications au regard du Programme de formation de l'école québécoise sera prise et consignée au plan d'intervention. Pour assurer la réussite de l'élève, un programme adapté pourrait lui être proposé (ex. : programme destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère) à la suite de l'évaluation de ses capacités et ses besoins.

Les objectifs de la démarche TEVA s'inscriront dans celle du plan d'intervention ou dans le plan de services individualisé et intersectoriel.

## LOISIR ET SPORT

« Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social, et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique<sup>5</sup>. »

En matière de loisir et de sport, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur collabore avec un grand nombre de partenaires provinciaux, régionaux et locaux. Selon leurs champs d'intervention, ils sont issus des milieux associatifs ou municipaux, des domaines de l'éducation ou de la santé ou encore du secteur privé.

À l'échelle provinciale, les organismes de loisir et de sport sont également actifs dans la création d'environnements favorables au développement d'expériences inclusives. Ils sont appelés à développer la pratique d'activités récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire et à travailler à la mise en place de structures facilitant des pratiques significatives et inclusives.

Les organismes de loisir et de sport présents à l'échelle régionale (ex. : associations régionales de loisirs pour personnes handicapées, associations sportives régionales, unités régionales de services en matière de loisir, de plein air et d'activité physique) et à l'échelle locale (ex. : camps de jour et de vacances, centres communautaires de loisirs, clubs, associations sportives et organismes communautaires de loisir, municipalités) peuvent soutenir la personne et sa famille dans la réalisation de son projet de vie de multiples façons.

Certains organismes travaillent directement avec la personne et ses proches, alors que d'autres favorisent le développement, la promotion et l'accessibilité de la pratique d'activités récréatives et sportives. Selon les particularités et les priorités de développement, les divers acteurs travaillent selon un modèle organisationnel pouvant varier d'une région à l'autre.

## LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le réseau de la santé et des services sociaux voit au maintien et à l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. Les services offerts visent notamment à favoriser l'adaptation ou la réadaptation des personnes et à soutenir leur participation sociale. La majorité des jeunes concernés par la démarche TEVA ont reçu à un moment ou à un autre des services du réseau de la santé et des services sociaux.

Pour avoir accès à la gamme de services offerts, il faut communiquer avec le centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de sa région.

### LES CENTRES INTÉGRÉS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Les CISSS offrent des services généraux à toute la population, dont les jeunes concernés par la démarche TEVA. Ils ont pour mandat :

- » d'accueillir, d'évaluer et de diriger les personnes et leurs proches vers les services adéquats ;
- » d'accompagner et de soutenir les personnes vulnérables ;
- » d'offrir une gamme de services de santé et de services sociaux ainsi que certains services spécialisés, notamment en milieu scolaire.

5 Déclaration de Québec, 10<sup>e</sup> Congrès mondial du loisir, Organisation mondiale du loisir, Québec, 2008.

Les services généraux offerts varient selon les difficultés que présentent les jeunes. Il peut s'agir :

- » de services de santé et de services sociaux (dont le soutien psychosocial) ;
- » de soutien favorisant l'acquisition d'habiletés sociales qui faciliteront l'intégration en emploi ;
- » de services de soutien à domicile ;
- » de services de suivi dans la communauté pour favoriser l'intégration sociale et le maintien de la personne dans le milieu de vie de son choix.

Les services spécialisés prennent la forme de services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale à l'intention des personnes handicapées. Ils contribuent à améliorer leur qualité de vie des façons suivantes :

- » soutenir le développement de l'autonomie de la personne par rapport à son environnement (emploi, logement, communauté, etc.) ;
- » former et sensibiliser les intervenants, et offrir du soutien et des conseils aux personnes importantes pour la personne dans ses différents milieux de vie ;
- » évaluer les capacités et les champs d'intérêt de la personne ;
- » proposer des adaptations des postes de travail ;
- » favoriser l'acquisition de nouvelles habiletés pour soutenir la réalisation de son projet de vie et pour faciliter son passage à la vie autonome ;
- » favoriser la continuité et la coordination des interventions requises (intervenant-pivot).

## LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a la responsabilité de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Il assure les services directs à la population en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

L'accès des personnes handicapées aux services publics d'emploi se fait principalement par le centre local d'emploi (CLE) et les services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées (SSMO-PH)

### LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI

Les centres locaux d'emploi offrent à la population, notamment aux jeunes, des services d'accueil, d'évaluation, de référence, de suivi et d'accompagnement en vue de leur intégration et de leur maintien en emploi. Par l'entremise des CLE, Emploi-Québec contribue à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté, dans une perspective de développement économique et social. Il aide notamment les personnes qui cherchent un emploi. Par ailleurs, il propose plusieurs programmes de subvention et de soutien financier visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail.

### LES SERVICES SPÉCIALISÉS DE MAIN-D'ŒUVRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Les services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées (SSMO-PH) sont des organismes mandatés par Emploi-Québec pour offrir des services spécialisés en employabilité aux personnes handicapées.

#### Leur mission :

offrir des services adaptés aux besoins des personnes handicapées relativement à divers aspects : choix professionnel, acquisition de compétences, recherche d'emploi, insertion professionnelle et maintien en emploi. La déficience peut être physique, intellectuelle, sensorielle ou psychique. La plupart des organismes accueillent toutes les catégories de personnes handicapées. Certains, surtout dans les grands centres, sont spécialisés dans l'offre de services à une ou deux catégories de personnes.



### Leur mandat :

offrir aux personnes handicapées souhaitant intégrer le marché du travail les services suivants :

- › l'évaluation de l'employabilité ;
- › l'évaluation des capacités fonctionnelles de travail ;
- › la recherche d'emploi et l'analyse des tâches ;
- › la sensibilisation du milieu de travail ;
- › l'adaptation du poste de travail ;
- › l'accompagnement et le suivi personnalisés en emploi ;
- › la formation et le soutien de la personne à son poste de travail et du milieu de travail.

Dans le cadre de la TEVA, les SSMO-PH sont sollicités à la fin de la scolarisation pour soutenir l'intégration et le maintien en emploi, notamment par la préparation des milieux de travail à accueillir une personne handicapée et l'instauration de mesures de soutien et d'accommodement, lorsque celles-ci s'avèrent nécessaires. Il est pertinent également que le jeune et sa famille se rendent sur place un an avant pour se familiariser avec les services, obtenir des renseignements et discuter avec les intervenants sur place du réalisme du projet de vie.

## LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a pour mission d'assurer, sur tout le territoire québécois, la mobilité des personnes par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires. Il contribue entre autres à la mise en place de services de transport adapté pour favoriser l'intégration sociale, professionnelle et économique des personnes handicapées.

### LES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF

Au Québec, plusieurs organismes se partagent la responsabilité en matière d'organisation du transport collectif de manière à favoriser la mobilité des personnes sur leur territoire. Pour connaître l'ensemble des services disponibles, que ce soit pour le transport en commun, le transport collectif régional ou le transport adapté, il suffit de communiquer avec les municipalités.

Toutefois, comme l'accessibilité au transport collectif pour les personnes handicapées peut varier d'une région et d'un organisme à l'autre, il est conseillé de communiquer avec ces derniers pour connaître les détails de leur offre de service. Cette démarche permettra au jeune de choisir le mode de transport qui répondra le mieux à ses besoins et qui lui assurera la plus grande autonomie possible.

## L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de veiller au respect de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Il exerce des responsabilités de promotion, de coordination, de conseil et d'évaluation.

De plus, il informe, conseille et assiste les personnes handicapées et leur famille, et fait des représentations en leur faveur, tant sur une base individuelle que collective. L'Office contribue à soutenir, de diverses façons, la mise en place de démarches TEVA auprès des partenaires provinciaux, régionaux et locaux.

Le Service de soutien à la personne de l'Office a notamment comme fonctions :

- › de renseigner et de conseiller les personnes handicapées, leur famille et les intervenants qui s'en occupent ;
- › de soutenir et d'accompagner les personnes handicapées et leur famille dans leurs démarches auprès des organismes qui dispensent des services ;
- › de promouvoir la planification individuelle de services, y compris les démarches TEVA, notamment dans le cadre des plans d'intervention scolaire et de plans de services individualisés et intersectoriels. Par exemple, si les intervenants ou les gestionnaires du réseau scolaire souhaitent connaître les ressources existantes dans les différentes sphères de vie du jeune, l'OPHQ peut collaborer.

Sur le plan régional, l'Office est responsable ou coresponsable de plusieurs instances de concertation qui facilitent le déploiement de démarches TEVA en mobilisant les différents partenaires concernés.

Enfin, l'Office publie différents guides portant sur les services, les programmes et les mesures destinés aux personnes handicapées et à leur famille. L'Office rend également disponibles, sur son site Web, plusieurs liens vers des documents portant sur la TEVA. Une recherche peut être effectuée par sujet (sélectionner le sujet « Parcours et transition de vie : de l'école à la vie active »).

## ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les organismes communautaires peuvent soutenir la personne dans la réalisation de son projet de vie de différentes façons : entraide, information, sensibilisation des milieux, promotion et défense de ses droits et offre de services.

Voici quelques exemples :

- › associations de personnes handicapées ;
- › associations de loisirs pour personnes handicapées ;
- › associations de parents dont les enfants ont une déficience particulière.

## CONCLUSION

La transition de l'école vers la vie active est une étape charnière pendant laquelle la participation sociale des jeunes doit être favorisée. Tous les partenaires ont à cœur leur réussite, leur plein épanouissement et leur participation à des activités communautaires ou professionnelles. Ils unissent leurs efforts pour encourager la réalisation des projets de vie des jeunes pour lesquels une démarche TEVA est essentielle, en s'assurant que les intervenants participent en mettant à profit le plus possible leur expertise. La contribution de chacun des partenaires est très importante, tout comme la planification et l'organisation des interventions. Le soutien apporté sera d'autant plus efficace si les actions sont concertées.

Ce guide a été conçu pour préciser les grandes orientations entourant les démarches TEVA. Il confirme l'engagement de chacun des partenaires dans cette démarche. Plusieurs instances régionales ont également élaboré des outils qui favorisent la mise en œuvre de telles démarches et qui tiennent compte de leurs réalités.

Le présent guide fait donc ressortir l'importance de la collaboration et de la concertation entre les différents partenaires sur le plan local, régional et provincial, au regard de la démarche TEVA et de la participation sociale des jeunes.



## ANNEXE

### EXEMPLES DE DÉMARCHE TEVA

La démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA) peut varier en durée et en intensité selon le profil du jeune, c'est-à-dire selon ses capacités et ses besoins. La réflexion que feront les directions d'école pour chacun des élèves, avec les membres de l'équipe-école, est nécessaire et déterminante quant à la mise en œuvre de la démarche TEVA. Un questionnaire concernant les différentes possibilités (le maintien et l'insertion en emploi, l'employabilité, les activités contributives et les activités de jour) qui s'offrent au jeune est fait consciencieusement. Pour chacune des situations illustrées, l'intervention a porté sur plusieurs sphères de sa vie. Voici quelques situations qui illustrent une démarche TEVA et qui démontrent l'importance de l'accompagnement du jeune dans la réalisation de son projet de vie et du travail en partenariat.

#### SITUATION 1

Philippe, 18 ans, a une déficience motrice et présente également des difficultés importantes du langage. Il vit avec ses parents et son frère aîné dans un secteur urbain. Leur résidence est adaptée aux besoins de Philippe. Ce dernier se déplace en fauteuil roulant et a besoin d'assistance dans les activités de la vie quotidienne, notamment pour s'habiller et pour ses soins d'hygiène corporelle. Il utilise le transport scolaire adapté pour se rendre à l'école alors que ses parents s'occupent de ses déplacements pour les autres activités. Il fréquente une école spécialisée qui offre un service régional de scolarisation. Il fréquente aussi tous les jours les services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire, car ses parents travaillent à l'extérieur et Philippe n'a pas l'autonomie nécessaire pour demeurer seul à la maison. Les parents souhaitent que leur fils maintienne ses acquis pendant l'été. Philippe est un jeune homme qui aime se retrouver avec des amis et qui participe aux activités dans la mesure de ses capacités. Démontrant de l'intérêt pour l'ordinateur, il a commencé cette année à utiliser une tablette électronique pour naviguer sur Internet.

La directrice de l'école a répondu positivement à la demande des parents de Philippe qui s'interrogent sur l'avenir de leur fils et leur a expliqué en quoi consiste la démarche TEVA. Une première étape est effectuée auprès de Philippe, de ses parents (avec la collaboration de l'équipe-école) et d'un intervenant du programme de déficience physique du CISSS pour faire un portrait des capacités et des champs d'intérêt de Philippe et pour discuter de ses aspirations et de son projet de vie. Il en ressort que Philippe, tout comme ses parents, souhaite demeurer actif, continuer à développer ses capacités et socialiser avec des amis une fois sa scolarisation terminée.

Compte tenu de l'intérêt de Philippe pour l'ordinateur, il est convenu de poursuivre des efforts pour qu'il améliore son français écrit. La possibilité d'utiliser davantage la tablette électronique pour pallier ses difficultés de communication verbale sera explorée par l'équipe-école, avec la collaboration de l'intervenant du CISSS. Comme les parents souhaitent que Philippe puisse participer à une activité de loisir durant la fin de semaine, ils s'informent auprès de deux organismes communautaires pour connaître les activités offertes.

À la fin de l'année scolaire, les intervenants, Philippe et ses parents se rencontrent pour faire le bilan des actions réalisées au cours de l'année et planifier des activités pour la période estivale. Il est décidé que, durant l'été, Philippe profitera de ses vacances en famille et qu'il séjournera aussi dans un camp d'été spécialisé d'un organisme communautaire pendant deux semaines, ce qui apportera du répit à ses parents.

Pour préparer la deuxième année de la démarche TEVA de Philippe, les intervenants reprennent le bilan effectué à la fin de l'année scolaire précédente. Le projet de vie de Philippe demeure le même que l'an dernier. Son intérêt pour l'utilisation de la tablette électronique a eu un effet positif sur sa motivation pour améliorer son français écrit et des progrès sont notés. Philippe pourra participer à une activité pour jeunes adultes handicapés organisée le samedi par un organisme communautaire. Ses parents souhaitent que Philippe puisse utiliser le service municipal de transport adapté, ce qu'il n'a jamais fait.

Les objectifs retenus pour la seconde année visent à permettre à Philippe de continuer à développer son autonomie en axant les efforts sur l'utilisation de la tablette électronique ainsi que sur l'utilisation du transport adapté pour se rendre à des activités à l'extérieur de l'école.

Il est convenu de faire les démarches nécessaires pour l'admissibilité de Philippe au transport adapté et pour son inscription à l'activité de loisir du samedi. Les intervenants de l'école vont poursuivre le travail autour d'objectifs pour améliorer la communication écrite de Philippe mais aussi rechercher des logiciels lui permettant de faire des phrases et d'utiliser une synthèse vocale pour la communication.

À la fin de l'année scolaire, un bilan du plan d'action est effectué. Philippe a utilisé le transport adapté pour se rendre à l'activité de loisir du samedi et il est maintenant plus à l'aise dans ses déplacements. Il réussit aussi à exprimer des demandes simples dans la vie courante avec sa tablette électronique. Durant l'été, il est convenu qu'il passera du temps en vacances avec sa famille. Comme il ne souhaite plus séjourner au camp spécialisé comme l'année dernière, des démarches sont faites pour qu'il participe à des activités de jour de l'organisme communautaire durant les autres semaines de l'été.

Pour la troisième année, la question du départ de l'école de Philippe sera approfondie puisqu'il se sent très anxieux et se demande ce qu'il fera l'an prochain. Les parents aussi sont préoccupés, car ils sont tous les deux sur le marché du travail et souhaitent trouver une solution pour répondre aux besoins de Philippe tout en maintenant leurs activités professionnelles.

Ainsi, l'équipe-école (directrice, enseignante, éducatrice), l'intervenant du programme *Déficience physique, déficience intellectuelle – trouble du spectre de l'autisme* (DP-DI-TSA) du CISSS qui agira comme intervenant-pivot, la représentante de l'organisme communautaire, Philippe et ses parents partagent leurs informations sur l'évolution de la situation au cours de la dernière année et déterminent des pistes d'action pour le passage à un autre milieu que l'école en septembre prochain. Philippe souhaite poursuivre des apprentissages scolaires. Ses parents font part de leurs préoccupations à l'égard de son alimentation.

Les objectifs retenus pour cette dernière année scolaire sont axés sur le français et la communication écrite. Philippe continuera à participer aux activités de loisir du samedi. Une évaluation plus systématique de ses capacités pour des tâches simples de secrétariat à l'ordinateur sera réalisée par son enseignante. Des activités seront planifiées pour l'aider à développer ses capacités dans ce domaine.

En prévision de son départ de l'école, les intervenants feront des démarches pour inscrire Philippe à un ou deux cours au centre d'éducation des adultes. Par ailleurs, l'organisme communautaire pourrait accueillir Philippe deux jours par semaine dans son programme d'activités de jour. Une démarche sera aussi effectuée auprès d'un organisme de sport adapté qui a besoin de bénévoles pour des tâches simples de secrétariat. Si cela s'avère positif, quelques journées d'essai seront planifiées durant l'année pour permettre à Philippe de vérifier son intérêt et de développer un lien de confiance avec le personnel de l'organisme.

L'intervenant-pivot désigné assure la continuité des services pour soutenir Philippe et sa famille au cours de l'année qui suivra celle où il quittera l'école en juin pour fréquenter le centre d'éducation des adultes et poursuivre son cheminement dans de nouveaux milieux.



## SITUATION 2

Julie, 18 ans, a une trisomie 21 et présente une déficience intellectuelle légère. Elle vit avec sa famille en milieu rural. Elle adore les enfants et sa voisine a un service de garde en milieu familial. Quand elle n'est pas à l'école, elle va lui donner un coup de main. Elle joue avec les enfants et apporte son aide en effectuant quelques tâches. Elle passe beaucoup de temps en famille et a peu d'activités sociales et de loisirs.

Julie utilise le transport scolaire pour se rendre à l'école. Elle est timide et a peu confiance en elle. Elle a tendance à se dévaloriser et à se décourager rapidement. Présentement, elle est inscrite à un parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE).

Julie et ses parents souhaitent qu'à la fin de sa scolarisation elle puisse travailler dans un service de garde comme celui de sa voisine. Julie et sa famille ont reçu des services de certains partenaires (réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires). Leur réseau social est plutôt limité.

L'enseignante de Julie croit que la démarche TEVA pourrait aider Julie et en discute avec l'équipe-école (directrice, éducatrice spécialisée, psychologue). Il est décidé d'offrir cette possibilité à Julie et ses parents.

On s'assure que Julie comprend bien le sens de la démarche et qu'elle est prête à s'impliquer. Les parents désirent participer à cette démarche importante pour l'avenir de Julie. Un portrait de Julie dans les différentes sphères de sa vie est élaboré avec la collaboration de l'intervenante du programme *Déficience intellectuelle – trouble du spectre de l'autisme* du CISSS, qui a travaillé auprès d'elle au cours des dernières années. Ce portrait permet de mieux cerner ses forces, ses limitations et ses besoins en rapport avec l'école, le travail, les loisirs, les relations avec son entourage et le transport.

Julie, ses parents et l'équipe-école (directrice, enseignante, éducatrice et psychologue) se rencontrent par la suite pour élaborer le plan d'intervention scolaire de Julie dans lequel des actions propres à la démarche TEVA sont déterminées. On aide Julie à préciser son projet de vie même si celui-ci est appelé à changer au cours des prochaines années. Ainsi, Julie mentionne que plus tard, elle voudrait travailler à la garderie de sa voisine et même ouvrir sa propre garderie dans le sous-sol de la maison familiale. À plus court terme, elle aimerait bien acheter un scooter pour se promener, aller à l'école et voir ses amies. Surtout, elle rêve de vivre en appartement et d'avoir un copain avec qui, à la fin de ses études, elle se mariera et aura au moins trois enfants.

Les objectifs retenus pour l'année sont organisés autour du soutien à fournir à Julie pour la poursuite de ses études avec l'aide de ses parents. Les intervenants prendront des mesures pour aider à Julie à améliorer son estime de soi et à mieux réagir devant ses difficultés scolaires et personnelles. Par ailleurs, Julie et ses parents s'informeront au sujet de l'achat et de la conduite d'un scooter. Les intervenants suggéreront quelques moyens pour développer l'autonomie de Julie en vue de sa vie en appartement. Les actions seront concentrées sur ses habiletés à faire la lessive et l'entretien ménager.

À la fin de l'année scolaire, les intervenants de l'école, Julie et ses parents se rencontreront pour faire le bilan des actions réalisées au cours de l'année et planifier des activités pour la période estivale. Ils ont décidé que, pendant l'été, Julie profitera de ses vacances et participera aux activités offertes aux adolescents et adolescentes ayant une déficience intellectuelle de sa municipalité. Julie s'inscrira au service de transport adapté pour pouvoir assister à ces activités et voir ses amies pendant cette période. On poursuivra les efforts pour favoriser l'autonomie de Julie à la maison en lui faisant faire la cuisine.

L'automne suivant, il est convenu d'inviter, aux rencontres du plan d'intervention, l'intervenante sociale de l'école et l'association de personnes handicapées responsable des activités estivales auxquelles Julie a participé. Pour la deuxième année de la démarche TEVA de Julie, l'équipe-école reprendra le bilan effectué à la fin de l'année scolaire précédente. La travailleuse sociale et la conseillère en orientation participeront également au processus. Le projet de vie de Julie demeurera le même que l'année précédente. D'autre part, il est convenu que le conseiller en orientation de l'école explore avec Julie d'autres champs d'intérêts. L'achat d'un scooter est reporté pour des raisons de sécurité et financières. Julie s'est fait un copain, mais selon ses parents celui-ci pourrait avoir une influence négative sur leur fille. Les parents expriment aussi des préoccupations autour de la vie amoureuse et sexuelle de Julie et souhaitent obtenir de l'aide pour qu'elle soit bien informée.

Les objectifs retenus pour la seconde année visent à permettre à Julie d'explorer davantage ses capacités de travail par deux stages scolaires, dont un en milieu de garde et l'autre dans des tâches d'aide-cuisinière. Le travail se poursuit pour aider Julie à préciser ses champs d'intérêts et ses capacités de travail. Il est convenu de solliciter, au printemps suivant, le service spécialisé de main-d'œuvre pour vérifier la possibilité d'un emploi d'été,

tout en faisant les démarches nécessaires pour que Julie puisse participer aux activités estivales de l'association des personnes ayant une déficience intellectuelle, si elle n'obtient pas d'emploi. Un suivi relativement à la vie affective et sexuelle sera réalisé par l'intervenante du programme DP-DI-TSA et l'enseignante pour mieux outiller Julie dans sa relation amoureuse.

À la fin de l'année scolaire, un bilan du plan d'action sera effectué. Comme Julie a eu des difficultés pendant ses stages scolaires (lenteur d'exécution, motivation, manque d'attention dans ses tâches), il est convenu qu'elle ne travaillera pas pendant l'été. Par contre, elle fera du bénévolat lors du festival de chansons de sa municipalité et continuera, comme l'été dernier, de participer aux activités de l'association des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Pour la troisième année, la question de l'intégration en emploi de Julie doit être approfondie puisque Julie aura 21 ans et qu'elle ne fréquentera plus l'école l'an prochain. Ainsi, l'équipe-école (directrice, enseignante, éducatrice, conseillère en orientation et intervenante sociale), la conseillère en main-d'œuvre du service spécialisé de main-d'œuvre (SSMO), l'intervenante du programme DP-DI-TSA du CISSS, la représentante de l'association des personnes ayant une déficience intellectuelle, Julie et ses parents partageront leurs informations sur l'évolution de sa situation au cours de la dernière année et détermineront des pistes d'action pour le passage à un autre milieu que l'école en septembre.

Les stages scolaires de l'an dernier laissent entrevoir certaines difficultés pour Julie à intégrer le marché du travail à la fin de sa scolarisation. Elle désire toujours travailler auprès des enfants, mais convient qu'il serait beaucoup trop compliqué d'avoir sa propre garderie dans le sous-sol de la maison familiale. Elle démontre aussi de l'intérêt pour les tâches de cuisine, mais ses principaux défis sont de demeurer attentive à la tâche et d'améliorer sa vitesse d'exécution.

Par ailleurs, l'intervenante demeurera présente auprès de Julie et ses parents pour un soutien éventuel sur la question de la vie affective et sexuelle. La relation de Julie avec son copain se déroule bien. Julie semble démontrer plus de confiance et a été réceptive à l'information qui lui a été transmise sur les comportements adéquats. Julie dit qu'elle n'est pas prête à avoir des enfants et qu'elle veut plutôt continuer ses efforts pour avoir un emploi et vivre en appartement un jour.

L'objectif retenu pour cette dernière année scolaire est que Julie poursuive ses études dans le volet Préparation au marché du travail. Elle participera à des stages scolaires qui seront davantage orientés en cuisine. Une attention particulière sera portée aux défis que Julie doit relever pour améliorer sa productivité. Une évaluation plus systématique de ses capacités de travail sera réalisée avec la collaboration du milieu scolaire, des intervenants du programme DP-DI-TSA et du service spécialisé de main-d'œuvre à l'aide de grilles d'évaluation et à partir des résultats de stages.

En prévision de son départ de l'école, des démarches seront effectuées pour que Julie soit inscrite aux services du SSMO et du programme DP-DI-TSA et qu'elle soit soutenue dans son cheminement vers l'emploi. L'obtention d'un emploi est un objectif à long terme, car il subsiste un écart entre ses capacités de travail et les attentes du marché du travail. Des démarches seront faites pour inscrire Julie à l'éducation des adultes dans les services de formation qui favoriseront la réalisation de son projet de vie.

Par ailleurs, Julie continuera de participer à certaines activités offertes par l'association des personnes ayant une déficience intellectuelle, car sa principale crainte à l'idée de quitter l'école est de perdre tous ses amis.

Enfin, pour développer davantage l'autonomie de leur fille, les parents ont convenu avec elle qu'elle pourra s'installer dans le sous-sol de la maison familiale où elle aura ses appartements (chambre, salle de bain, cuisinette et salle de séjour). Elle pourra y recevoir ses amies et son amoureux et préparer elle-même ses repas.

Un intervenant-pivot désigné assurera la continuité des services pour soutenir Julie et sa famille au cours de l'année et surtout en juin, lorsqu'elle devra quitter l'école et entreprendre un cheminement dans un nouveau milieu.

À la fin de cette troisième année, les mêmes intervenants se rencontrent pour faire le bilan de la dernière année scolaire et pour favoriser le passage harmonieux de Julie de l'école à la vie adulte. L'intervenant-pivot assurera le suivi des actions qui ont été convenues pour que Julie puisse continuer à développer son employabilité. Les années qui suivront son départ de l'école seront déterminantes pour la réalisation des différentes dimensions de son projet de vie, notamment l'accès à un emploi et la vie autonome en appartement avec son compagnon.



### SITUATION 3

Félix, 17 ans, rêve de devenir fleuriste depuis son plus jeune âge. Il a un trouble du spectre de l'autisme. Il n'aime pas beaucoup les changements et a de la difficulté à entrer en communication avec les autres. Il est plutôt solitaire et vit avec sa famille en région urbaine. Il utilise le transport en commun pour ses déplacements. Ses loisirs sont principalement les jeux électroniques et le jardinage. Félix a besoin de bien connaître les lieux et les personnes avant de se sentir à l'aise dans un nouvel environnement. Il a besoin d'accompagnement pour bien vivre les changements. Il utilise son téléphone intelligent et des logiciels adaptés à ses besoins pour se faire des rappels concernant les tâches à accomplir. Il a commencé une formation d'assistant-fleuriste et a fait un stage chez un fleuriste. À la fin de l'année scolaire, il souhaiterait y occuper un emploi d'été.

La première année, les intervenants de l'école, après avoir discuté des forces, des faiblesses et des besoins de Félix, croient qu'il serait opportun de lui proposer une démarche visant une transition harmonieuse de l'école à la vie active. L'enseignante rencontrera Félix et ses parents pour leur présenter la démarche TEVA.

Une fois que Félix et ses parents ont donné leur accord, un portrait de celui-ci est dressé dans les différentes sphères de sa vie et un intervenant-pivot est désigné pour l'accompagner dans sa démarche TEVA. Des informations sont recueillies sur ses forces, ses limites et ses désirs à l'égard de l'école, d'un futur travail, de ses loisirs, de ses relations interpersonnelles et de ses besoins quant au transport et à sa vie résidentielle.

Par la suite, lors de l'élaboration du plan d'intervention de Félix, l'équipe-école détermine des actions relatives à la démarche TEVA pouvant favoriser la réalisation de son projet de vie. Des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'emploi sont conviés à cette rencontre, car leur collaboration est essentielle à la réalisation de certains objectifs. Il est entendu que le SSMO va évaluer les capacités de travail de Félix et que le centre de réadaptation en déficience intellectuelle – troubles envahissants du développement (CRDITED) va soutenir l'enseignante dans ses interventions pour améliorer la communication entre Félix et les autres élèves. Le CRDITED soutiendra également les parents pour atténuer les sources de conflit entre leur fils et les autres membres de la famille.

À la fin de l'année scolaire, l'équipe-école, Félix, ses parents et les partenaires impliqués se rencontrent pour faire le bilan des actions réalisées au cours de l'année et planifier des activités pour la période estivale. Pour répondre aux aspirations de Félix, des démarches sont entreprises par le CRDITED ou le SSMO pour qu'il fasse un stage ou qu'il ait un emploi d'été en fleuristerie ou un domaine connexe.

La deuxième année, des actions sont planifiées pour la poursuite de la démarche TEVA et pour effectuer un retour sur les activités qui ont eu lieu pendant l'été. Les personnes présentes à la première rencontre sont : les intervenants scolaires, Félix, ses parents et les partenaires concernés (CRDITED, SSMO, CISSS, etc.). Les objectifs visés pour cette deuxième année ont toujours un lien avec le projet de vie de Félix, qui peut être le même que celui de l'année précédente, ou qui peut être modifié selon les besoins et les désirs de Félix. Une rencontre de suivi avec l'ensemble des intervenants, Félix et ses parents est prévue à la fin de l'année scolaire pour planifier la période estivale.

Tout comme les deux premières années, la démarche TEVA est réévaluée lors de la rencontre du plan d'intervention scolaire de Félix au début de la troisième année. Celui-ci quittera définitivement l'école à la fin de juin. Des actions seront entreprises pour préparer son intégration en emploi chez un fleuriste ou un horticulteur. Ses stages et ses emplois d'été lui ont permis de confirmer ses champs d'intérêts et de connaître ses capacités à exercer ce travail. Comme les parents de Félix songent à vendre leur maison, Félix souhaiterait vivre dans un petit appartement près de son lieu de travail. Il voudrait aussi suivre des cours de conduite pour éventuellement s'acheter une automobile. La conseillère en main-d'œuvre du SSMO accompagnera Félix dans ses démarches de recherche d'emploi avant la fin de l'année scolaire. Félix et ses parents recueilleront des informations concernant les cours de conduite. Quant à l'intervenant du CISSS, il explorera avec Félix les moyens de bien s'adapter à la vie en appartement.

Une rencontre de suivi avec les intervenants, Félix et ses parents se tiendra quelques semaines avant la fin de sa scolarisation. Les besoins de Félix seront réévalués et on s'assurera qu'une intervenante-pivot demeurera présente auprès de lui, tout au moins pendant sa première année de vie active.

## BIBLIOGRAPHIE

- BLUM, R., et autres. « Transition from child-centered to adult health-care systems for adolescents with chronic conditions », *Journal of Adolescent Health*, vol. 14, 1993, p. 570-576.
- KING, Gillian A., et autres (2005). « Planning successful transitions from school to adult roles for youth with disabilities », *Children's Health Care*, vol. 34, no 3, p. 193-216.
- LACHAPELLE, Y., et M. L. WEHMEYER. L'autodétermination, dans M. J. Tassé et D. Morin, *La déficience intellectuelle*, Boucherville, Gaëtan Morin, 2003.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. Guide d'utilisation en lien avec le canevas de base du plan d'intervention, Québec, 2011, 12 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Le plan d'intervention... au service de la réussite de l'élève : cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, Québec, 2004, 44 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Programme de formation de l'école québécoise, Enseignement secondaire, premier cycle, Québec, 2006, 631 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Une école adaptée à tous ses élèves, Prendre le visage du succès, Politique de l'adaptation scolaire, 1999, 56 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite, 2002, 60 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), 2007, 25 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes – Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, Québec, 2003, 34 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. Le plan de services individualisé et intersectoriel. Rapport déposé au Comité national de concertation sur l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation. Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes, collaboration du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2005b, 19 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. Guide d'élaboration d'un protocole d'entente sur la prestation conjointe de services aux jeunes par le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux, collaboration du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2008, 23 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. Concilier le respect de la confidentialité et la communication de l'information. Information destinée aux gestionnaires et aux intervenants associés à une démarche de concertation menant à l'élaboration d'un PSII, collaboration du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2011, 12 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. Programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde, 2011, 74 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Programmes destinés aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, 1996, 127 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. PACTE : Programmes d'études adaptés avec compétences transférables essentielles – Enseignement secondaire, version de mise à l'essai, 1997, 96 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. DÉFIS : Démarche éducative favorisant l'intégration sociale – Enseignement secondaire, version de mise à l'essai, 1996, 117 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. CAPS : Compétence axée sur la participation sociale, Programme éducatif destiné aux élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère de 6 à 15 ans, version préliminaire, 2015, 161 p.



QUÉBEC, OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, Drummondville, 2009, 69 p.

QUÉBEC, OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. Rapport du comité de travail sur l'implantation d'une pratique de la planification de la transition au Québec, Québec, 2003, 43 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, 2008, 47 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Unis dans l'action. Offre de service 2007-2012 – Programme-services Dépendances : Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience, 2007, 57 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience. Programme-services Jeunes en difficulté. Offre de service 2007-2012, 2007, 93 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience – Afin de faire mieux ensemble, 2008, 45 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Projet clinique : Cadre de référence pour les réseaux de services de santé et de services sociaux, document principal, 2004, 76 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Plan d'action en santé mentale 2005-2010 : La force des liens, 2005, 97 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Les activités socioprofessionnelles et communautaires : État de la situation et actions convenues pour l'amélioration des services, 2014, 27 p.

## RÉFÉRENCES

### SITE WEB

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC.

[En ligne]. [www.ophq.gouv.qc.ca/publications/documents.html](http://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/documents.html)

(Outil de recherche par sujet – Sélectionner « Parcours et transition de vie : de l'école à la vie active »)

### PARTENAIRES DE LA DÉMARCHE TEVA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

<http://www.education.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

<http://www.msss.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

<http://www.mess.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

<https://www.transport.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

<https://www.mfa.gouv.qc.ca>

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

<https://www.ophq.gouv.qc.ca>

